

JOURNAL DE QUEBEC

POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.

On s'abonne... Québec, au bureau du Journal, près l'Archevêché...

Prix des Annonces. Dix lignes de petit-texte... 2/6

PRIX DE L'ABONNEMENT. Pour le Canada, par an, sans les frais de poste... 1 louis.

On fait un escompte libéral pour les annonces d'une grande étendue et selon le nombre d'insertions.

Angleterre.

Londres, 21 janvier.

Il y a eu mardi matin assez peu d'affaires sur les grains au marché de Mark Lane. De beaux échantillons de blé se sont bien vendus...

Le Parana est arrivé à Southampton avec la malle des Indes-Occidentales. La fièvre jaune faisait toujours des ravages à Saint-Thomas...

On lit dans le Daily News du 18 janvier: Buenos-Ayres, décidée à prédominer sur ses voisins...

L'armée britannique vient de perdre en un seul jour ses deux plus anciens officiers généraux: le lieutenant-général Meyrick et le major-général Bradshaw...

Une députation de l'Alliance protestante a été reçue lundi en audience par lord John Russell au Foreign-Office.

Le journal l'Opinion a publié il y a quelque temps un article reproduit par d'autres journaux, annonçant la mort du détenu Madiati...

Tout annonce que les directeurs de la banque d'Angleterre élèveront les taux de l'escompte sur les traites de commerce, ce qui s'est vérifié vendredi...

Le second collier, plus élégant, plus délicatement conçu, et qu'il n'est pas trop possible de décrire sans le secours de la gravure, est incomplet...

Le second collier, plus élégant, plus délicatement conçu, et qu'il n'est pas trop possible de décrire sans le secours de la gravure, est incomplet...

Le second collier, plus élégant, plus délicatement conçu, et qu'il n'est pas trop possible de décrire sans le secours de la gravure, est incomplet...

Le second collier, plus élégant, plus délicatement conçu, et qu'il n'est pas trop possible de décrire sans le secours de la gravure, est incomplet...

Le second collier, plus élégant, plus délicatement conçu, et qu'il n'est pas trop possible de décrire sans le secours de la gravure, est incomplet...

entendu parler d'ordres péremptoires émanés de l'Amirauté pour presser l'armement de tels ou tels vaisseaux...

Le 20 novembre, le soleil disparut pour ne reparaitre qu'au bout de cent dix jours. Nos voyageurs firent leurs préparatifs d'hivernage...

Le même journal observe que lord John Russell a une bonne occasion de marquer son passage au Foreign Office par un coup décisif porté à la traite des nègres...

Une sorte de trésor archéologique, dans un état remarquable de conservation, a été trouvé ces jours derniers en Dombes...

Une jeune fille piochait le jardin de la ferme; sa pioche souleva une tuile romaine; sous la tuile il y avait un pot plein de médailles...

Le vase contenait des bijoux, des chaînes et sept anneaux en or de la plus parfaite conservation, et qui rehaussent singulièrement l'importance de cette découverte.

Il y a deux colliers, dont l'un intact et qu'une dame pourrait mettre à son cou; il ne manque pas un anneau aux deux rangs d'anneaux fins et frêles...

Le second collier, plus élégant, plus délicatement conçu, et qu'il n'est pas trop possible de décrire sans le secours de la gravure, est incomplet...

Le second collier, plus élégant, plus délicatement conçu, et qu'il n'est pas trop possible de décrire sans le secours de la gravure, est incomplet...

Le second collier, plus élégant, plus délicatement conçu, et qu'il n'est pas trop possible de décrire sans le secours de la gravure, est incomplet...

Le second collier, plus élégant, plus délicatement conçu, et qu'il n'est pas trop possible de décrire sans le secours de la gravure, est incomplet...

souffrances, il retrouva enfin M. Kennedy et ses compagnons.

Le 20 novembre, le soleil disparut pour ne reparaitre qu'au bout de cent dix jours. Nos voyageurs firent leurs préparatifs d'hivernage...

Le même journal observe que lord John Russell a une bonne occasion de marquer son passage au Foreign Office par un coup décisif porté à la traite des nègres...

Une sorte de trésor archéologique, dans un état remarquable de conservation, a été trouvé ces jours derniers en Dombes...

Une jeune fille piochait le jardin de la ferme; sa pioche souleva une tuile romaine; sous la tuile il y avait un pot plein de médailles...

Le vase contenait des bijoux, des chaînes et sept anneaux en or de la plus parfaite conservation, et qui rehaussent singulièrement l'importance de cette découverte.

Il y a deux colliers, dont l'un intact et qu'une dame pourrait mettre à son cou; il ne manque pas un anneau aux deux rangs d'anneaux fins et frêles...

Le second collier, plus élégant, plus délicatement conçu, et qu'il n'est pas trop possible de décrire sans le secours de la gravure, est incomplet...

Le second collier, plus élégant, plus délicatement conçu, et qu'il n'est pas trop possible de décrire sans le secours de la gravure, est incomplet...

Le second collier, plus élégant, plus délicatement conçu, et qu'il n'est pas trop possible de décrire sans le secours de la gravure, est incomplet...

Le second collier, plus élégant, plus délicatement conçu, et qu'il n'est pas trop possible de décrire sans le secours de la gravure, est incomplet...

foncières sur les terres appartenant aux habitants du lieu, et situées dans le dit village.

Le conseil municipal des comtés-unis de Stormont, Dundas et Glengarry, demandant la révocation de l'acte des écoles communes...

De l'association de la bibliothèque de Québec, demandant une aide.

De l'honorable M. Morin, présente l'adresse du 3 septembre dernier, demandant certaines informations et états relatifs aux officiers judiciaires dans le Bas-Canada...

Les résolutions suivantes, passées par un comité général, vendredi dernier, sont rapportées et adoptées, savoir:

1. Résolu.—Qu'il est expédient d'approprier à même la balance non dépensée ou non appropriée du fonds des écoles communes pour le Bas-Canada...

2. Résolu.—Qu'il est expédient d'approprier de plus, à même la dite balance, une somme n'excédant pas cinq cents louis courant, comme une aide pour la formation de bibliothèques de paroisse et de township...

3. Résolu.—Qu'il est expédient d'approprier de plus, à même la dite balance, une somme n'excédant pas cinq mille louis courant, comme une aide pour l'éducation dans le Bas-Canada...

4. M. Bernier était-il revêtu d'une charge publique, et était-il obligé de recevoir à son bureau, chez M. Lefrançois, beaucoup de monde.

5. N'est-il pas vrai que pendant l'élection en question un grand nombre de personnes étaient obligées d'aller au bureau de M. Bernier pour payer et régler leur contribution dont il vient d'être fait mention.

6. Rapportez ce qui s'est passé au Château-Richer, le jour de l'appel nominal, et dites s'il était possible pour l'officier-rapporteur d'agir avec plus de justice qu'il l'a fait pour les deux candidats dans cette circonstance?

Rép. M. Lefrançois n'a pris aucune part quelconque à cet effet.

8. Connaissez-vous le notaire Rousseau, et voulez-vous dire quelle a été la rumeur publique dans la paroisse du Château-Richer, au sujet des prétentions de ce monsieur par rapport à la charge de régulateur, qu'occupe M. Lefrançois?

9. Voulez-vous dire au meilleur de votre connaissance s'il est vrai que M. Lefrançois ait été l'auteur de la contestation de cette élection; et voulez-vous donner les raisons qui vous portent à croire que ce n'est pas M. Lefrançois qui a été la cause si M. Cauchon a eu de l'opposition.

10. Voulez-vous dire dans quelle maison des partisans de M. Guay s'assemblaient pendant l'élection.

11. N'est-il pas vrai que la maison de M. Lefrançois est ordinairement fréquentée par un bon nombre de personnes?

12. Connaissez-vous le nommé Régis Poulin, l'un des témoins entendus de la part de M. Cauchon, et voulez-vous dire quel est le caractère de cet individu.

13. N'est-il pas vrai que vous êtes le voisin de M. Lefrançois, et que, si ce dernier avait pris quelques démarches en faveur de M. Guay et contre M. Cauchon, vous en auriez eu connaissance?

14. De qui étiez-vous partisan à cette élection?

15. N'êtes-vous pas l'ami de M. Lefrançois, l'officier-rapporteur?

16. N'êtes-vous pas allé chez M. Louis-Célestin Lefrançois lui-même, avant et durant l'élection? Ne vous a-t-il pas ou ne lui avez-vous pas parlé de l'élection? Que lui avez-vous dit? Que vous a-t-il dit? Parlez au long et dites tout ce que vous savez?

17. Comment pouvez-vous dire que M. Lefrançois n'a pas agi comme partisan en aucune manière et en aucun lieu?

18. Comment pouvez-vous dire que M. Lefrançois n'est pas l'auteur de la contestation électorale dans le comté de Montmorency?

Parlement Provincial.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Lundi, 21 février 1853.

Dix-huit pétitions sont présentées et mises sur la table.

Pétitions reçues et lues: De Thomas L. D. Page et autres, du comté de Gaspé, demandant que la législature veuille donner de l'encouragement aux pêcheries et au commerce en provenant, dans le district de Gaspé, en leur accordant, comme dans les autres pays, des privilèges qui les exemptent du paiement des droits sur certains articles à l'usage de ce commerce; et par l'adoption de mesures faisant que le bassin de Gaspé devienne un port de commerce libre.

Rép. Oui, M. Bernier est le secrétaire des com-

CANADA.

QUÉBEC, 24 FÉVRIER 1853.

Par voie télégraphique.

saire d'école, il tient son bureau chez M. Lefrançois, et il y reçoit beaucoup de monde qui vient payers leurs cotisations.

26. Connaissez-vous les raisons pourquoi avant et pendant l'élection, un certain nombre de personnes fréquentaient la maison de M. Lefrançois?

Rép. Je ne connais pas toutes les raisons qui ont engagé ce grand nombre de personnes à aller chez M. Lefrançois; mais je suppose que le plus grand nombre y allait, soit pour payer leurs cotisations à M. Bernier, ou pour quelques autres affaires avec lui, comme notaire.

27. Connaissez-vous les causes pourquoi M. Cauchon a eu de l'opposition dans son comté? et voulez-vous dire d'après ce que vous en savez, si c'est le notaire Lefrançois qui a été l'auteur de la contestation, ou si se n'est M. Cauchon lui-même? Donnez les détails que vous connaissez.

Rép. Je ne sais pas qui est l'auteur de la contestation. Je n'en ai jamais entendu parler au notaire Lefrançois. La contestation nous a été apportée par des messieurs de Québec.

28. Connaissez-vous le nommé Charles Rhéaume, l'un des témoins entendus de la part de M. Cauchon, et voulez-vous dire si cet homme est croyable sur sa parole, et dites si vous le croiriez sous serment?

Rép. Je connais M. Charles Rhéaume. Il est non très-proche voisin; et je ne crois pas M. Rhéaume, moi, du tout, ni sur sa parole ni sur son serment.

29. Avez-vous été partisan de M. Cauchon, à aucune époque?

Rép. Oui, j'ai été partisan de M. Cauchon lors de sa première élection; j'étais un de ses voisins.

30. N'étiez-vous pas l'un des partisans de M. Guay?

Rép. Oui. Je ne savais pas pour qui était M. Lefrançois, et comment le savez-vous?

Rép. Je ne savais pas pour qui était M. Lefrançois.

32. Avez-vous eu jamais confiance dans M. Rhéaume? et voulez-vous dire pourquoi vous avez cessé d'avoir confiance en lui?

Rép. J'ai eu confiance en M. Rhéaume, et c'est lui-même qui m'a fait perdre cette confiance que j'avais en lui, par sa propre conduite.

33. Expliquez les faits?

Rép. Ces faits sont que M. Rhéaume a été traduit devant un cours de justice, sur une accusation de parjure—et pour telle raison, je n'y ai plus eu confiance.

34. Son procès a-t-il été fait; et par qui était-il accusé de parjure?

Rép. Son procès a été commencé; je ne sais s'il a été terminé, et j'ignore pourquoi il avait été accusé de parjure.

35. Combien y a-t-il de cela?

Rép. Et alors il lui est ordonné de se retirer. M. Prince fait motion que la nouvelle audition des prétendus allégués contre Louis-Célestin Lefrançois, écuyer, à la dernière élection du comté de Montmorency, soit remise.

Pour:—MM. Badgley, Chapais, Christie de Wentworth, Clapham, Dubord, Dumoulin, Fortier, Gouin, Hincks, Jobin, Lemieux, McDonald de Cornwall, Mattice, Morin, Prince, Sanborn, Terrill, Turcotte, Varin, White et Wilson,—21.

Contre:—MM. Burnham, Laurin, Malloch, Murney, Richards, Robinson, Smith de Durham, Valois et Viger,—9

La seconde lecture du bill pour amender l'acte pour mieux assurer l'indépendance de l'assemblée législative de cette province, est remise d'hui en quinze jours.

L'hon. M. Hincks met devant la chambre, par ordre de Son Excellence le gouverneur général, un tableau du commerce et de la navigation de la province du Canada, pour l'année 1852.

Le reste des ordres du jour est remis à demain. Et la séance est levée.

AVIS DE MOTIONS.

M. Dixon—mercredi prochain—Demandera la permission de présenter un Bill pour pouvoir à la sûreté des sujets de Sa Majesté et autres, sur les grands chemins de cette province, et pour régler la manière d'y voyager.

L'honorable M. Hincks—mercredi prochain—Demandera la permission de présenter un Bill pour amender l'acte pour venir en aide aux victimes du dernier incendie de Montréal.

L'honorable M. Hincks—mercredi prochain—Demandera la permission de présenter un Bill pour régler l'inspection de la potasse et de la perlasse.

M. Brown—Donne avis que, lorsque cette chambre se formera en comité général sur le bill (No 213) relatif à la solennisation et l'enregistrement des mariages, il fera motion de l'amender de manière à ce qu'il soit applicable aux deux sections de la province.

Mardi, 22 février 1853.

Dix-neuf pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Sur motion de M. Sicotte, il est nommé un comité spécial chargé de s'enquérir de l'état de l'instruction dans la Bas-Canada, du fonctionnement de la loi des écoles, de l'efficacité du département de l'instruction, et des moyens de rendre plus efficaces les dispositions législatives adoptées pour l'avancement de l'instruction dans la Bas-Canada.

Le bill pour faire de meilleures dispositions à l'égard des dépenses nécessaires pour le maintien des patients dans les asiles des aliénés, dans la Bas-Canada, est pris en considération ultérieure, de vendredi en huit.

Le bill pour étendre la franchise électorale et mieux définir la qualification des voters dans certaines divisions électorales, en voyant à un nouveau mode pour l'enregistrement des votes, est pris en considération en comité; considération ultérieure, vendredi prochain.

Les autres ordres du jour sont remis à demain. Et la chambre s'ajourne.

AVIS DE MOTIONS.

M. Christie (Wentworth)—Donne avis qu'il fera motion, jeudi prochain, pour qu'il soit permis d'introduire un bill pour amender l'acte, autorisant une compagnie de navigation de la Grande Rivière à procurer une certaine somme d'argent au moyen d'un emprunt.

M. Hincks—Donne avis qu'il proposera, demain, cette chambre se forme en comité, vendredi prochain, pour prendre en considération les subsides voter à Sa Majesté.

M. Dubord—demande—Demandera à l'administration si c'est son intention de présenter un acte qui aurait pour but de renvoyer au port d'où ils sont enus les aliénés qui pourraient être envoyés dans cette province, ou ce qu'elle prétend faire à cet égard.

Verrier, etc., à grand marché.—Goodwin Brothers.

Session du bane de la reine.—Ovide Martineau.

Foulon à vendre.—John Sharples. Compagnie d'exploitation de l'ardoise de Kingsley. Avis.—Abraham Amiot. Compagnie du feu n° 9.—John Nolan. Boa perdu.

L'Arabia avec la malle Européenne du 12 du courant, est arrivé hier, à 2 heures P. M., à New-York, après une traversée de 11 jours.

ANGLETERRE.—Le parlement a repris ses séances.

Dans la chambre des lords, lord Derby a demandé quelles mesures seraient introduites par le gouvernement. Lord Aberdeen lui a dit que la réponse à cette question serait faite dans la chambre des communes. Lord John Russell a déclaré, de la part du gouvernement, que les subsides de l'année courante seraient la première mesure que le budget de l'armée, de la marine et du génie seraient beaucoup plus élevés cette année que l'an dernier. Que le gouvernement va aussi préparer et soumettre un bill pour autoriser la législature du Canada à régler la question des réserves du clergé. Le ministère doit proposer la nomination d'un comité sur les incapacités des Juifs. Il persiste à vouloir abolir les colonies pénales de l'Australie. Le budget ne sera pas soumis aux communes avant l'ajournement de Pâques.

ITALIE.—Une révolte a eu lieu à Milan, elle a été promptement réprimée. Nombre de révoltés ont été fusillés. On a placardé sur les murs de Milan des proclamations de Mazzini. Les rapports de cette ville sont contradictoires; suivant les uns, les révoltés auraient été 300 hommes.

INDES.—Pegu a été annexé aux possessions anglaises.

MARCHÉS ANGLAIS.—Céréales en demande plus active. Blé, hausse de 2s. sur le blanc, et de 1d. sur le rouge. Consolidés, fermés le 11 de 99 3/4 à 99.

Refus et position du Ministere!

L'honorable M. Badgley demandait, hier soir, à l'assemblée législative, d'adopter une adresse au gouverneur, pour avoir copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement impérial et le gouvernement provincial, relativement à l'abolition de la branche impériale de douane à Montréal et à Québec.

L'honorable M. Hincks se leva aussitôt et s'opposa à la motion, disant que son impression était que cette proposition n'était faite que pour permettre à certains officiers ou employés congédiés de faire de cette correspondance un sujet de triomphe contre le gouvernement et de s'en servir contre lui.

M. Cauchon répondit que la raison que l'honorable M. Hincks donnait pour son refus ne pouvait rien valoir. Car si, dans sa correspondance, le gouvernement a agi honnêtement et dans l'intérêt du pays, le gouvernement ne devrait pas s'opposer à la production de cette correspondance, et qu'il lui ferait honneur. Mais d'un autre côté, lors même que les employés congédiés pourraient se servir de ces documents contre le ministre, la correspondance devrait encore être produite. Le pays, en effet, a intérêt à savoir si son gouvernement a pris ses intérêts ou non; dans le premier cas, le ministre serait soutenu par la chambre; dans le cas contraire, le gouvernement aurait à rendre compte de ses actes.

L'honorable M. Young seconde et appuie la motion de M. Badgley.

L'hon. M. Morin ne voit pas pourquoi le gouvernement consentirait à la production de cette correspondance; on ne lui a pas fait voir les raisons qui pourraient engager le gouvernement à accéder à cette proposition, à moins que ce ne soit pour servir des fins particulières, et, dans ce cas, l'administration ne peut soutenir la motion.

L'honorable M. Badgley parle de nouveau et fait voir que sa motion est dans l'intérêt du commerce de Québec et de Montréal.

L'honorable M. Hincks déclare une seconde fois que le gouvernement ne peut consentir à la production de cette adresse. C'est, selon lui, une mesure qui serait de nature à embarrasser le gouvernement.

Le motif ordinaire de la loi qui a en vue par un autre moyen; ce serait celui qui consisterait à référer ce sujet à un comité spécial de cette chambre.

L'honorable M. Badgley insiste sur l'adoption de sa motion.

L'honorable M. Richards appuie et défend la position prise par l'honorable M. Hincks au sujet de cette question.

M. Brown croit pour sa part que le gouvernement n'a pas donné de bonnes raisons pour son refus, et il est d'avis que le refus du gouvernement n'est pas justifiable.

M. Christie, de Gaspé, parle très bas, mais paraît se prononcer en faveur de la motion.

La question est ensuite mise aux voix, et la chambre se divise comme suit:

Pour la motion: vingt-cinq voix!

Contre la motion: vingt-neuf voix!

Le ministère a voté contre la proposition, et n'a eu ainsi que quatre voix de majorité, en comptant ses propres membres! Mais si l'on retranche les cinq membres du gouvernement qui étaient présents et ont voté contre la motion, le ministère se trouve avoir eu vingt-quatre voix en sa faveur et vingt-cinq contre lui!

Question au Ministere.

Hier, M. Ridout a demandé au ministre "si le gouvernement prend des mesures, et quelles mesures, pour la construction d'un nouvel hôtel du gouvernement à Toronto, conformément à l'appropriation faite par la législature durant une session antérieure, pour cet objet, aussi pour le logement des départements publics, alors qu'ils seraient transférés de nouveau au siège du gouvernement dans la Haute-Canada."

L'honorable M. Hincks a répondu que le gouvernement a pris les mesures nécessaires pour l'érection de ces bâtiments à Toronto, que les plans à cet effet sont actuellement devant lui, et qu'il a certainement l'intention de mettre à effet le désir de la législature sur ce sujet.

La Langue Française.

A la dernière séance de l'assemblée législative, il s'est élevé une discussion assez piquante au sujet de l'usage de la langue française au parlement.

M. Dubord ayant eu à se plaindre à ce sujet dans la séance précédente et n'étant pas satisfait, a insisté hier à ce que toutes les motions et autres procès-verbaux de la part de l'orateur de l'assemblée fussent faits en français aussi bien que dans l'autre langue.

L'occasion s'étant de suite présentée de mettre son désir à exécution, M. Dubord a insisté sur son droit, ce qui a fait parler M. Turcotte.

Tout en reconnaissant le droit des membres de la chambre de faire les procès-verbaux en français aussi bien qu'en anglais, M. Turcotte déclara être d'avis qu'un grand nombre de ces procès-verbaux n'étaient faits qu'en anglais, vu qu'ils ne sont que peu importants et que ce serait non-seulement perdre le temps de la chambre, mais encore l'enlanger. Selon lui, il insistait à faire traduire en français des motions ou autres choses aussi peu importantes seraient de pures singeries.

M. Tessier protesta pour sa part contre ce mot singulier. A son avis, la question ayant été soulevée devenait une question de principes, et l'on devait insister à avoir les procès-verbaux importants ou intéressants faits en français autant qu'en l'autre

langue. Il ajoute qu'il fallait se souvenir que plusieurs honorables membres n'entendent l'anglais qu'imparfaitement; que le public qui est là et assiste aux séances, appartient pour une bonne partie à l'origine française, et doit désirer et espérer voir faits en sa langue les procès-verbaux qui viennent de se passer. D'ailleurs, suivant l'honorable membre, il s'agissait d'un droit, on ne pouvait et ne devait trouver mal qu'on insistât à l'exercer.

L'honorable M. Morin excusa en principes général avec messieurs Tessier et Dubord. Il regarda aussi cette question comme une question de principes, mais en même temps il était d'opinion qu'on ne devait pas insister inutilement à user d'un droit qu'il reconnaissait aux membres de la chambre.

M. Dubord dit que dans l'ancienne chambre d'Assemblée du Bas-Canada, où il n'y avait que très peu d'Anglais, l'orateur traduisait toujours les français en anglais; pourquoi refuserait-on d'en faire autant aujourd'hui que les Canadiens sont en parlement au nombre de vingt-cinq à trente?

M. Turcotte se leva, une seconde fois pour déclarer hautement qu'il est loin de s'opposer à la traduction française des motions, etc., faites en anglais; qu'au contraire, il désire qu'il en soit ainsi pour tous les procès-verbaux importants. Il insiste à faire cette déclaration, car il craint qu'il n'y ait des journaux qui aillent publier qu'il s'est prononcé contre l'usage de la langue française. "On pourrait bien, ajouta-t-il, en agir ainsi, puisqu'on a été jusqu'à publier que je ne voulais pas le chemin de fer du Nord. Le fait est que je me rappelle de "Times Danas et dans feresas," et que je voulais ce chemin sans arrière-pensée et non pour m'en servir dans un but politique."

M. Cauchon est d'avis que, si les journaux ont mal représenté les opinions de M. Turcotte, c'est la faute de ce dernier. M. Turcotte change si vite d'opinions que, pendant que les journaux rapportaient le fait que M. Turcotte s'opposait à la garantie provinciale et voulait la garantie impériale, M. Turcotte changeait d'idée, et, reniant la garantie impériale, se prononçait pour celle de la province. Quant aux grecs et à leurs présents, il est évident, ajouta M. Cauchon, que M. Turcotte se croit déjà dans le cheval de bois; qu'il se démontre, néanmoins, il n'y est pas encore, et pourrait bien n'y jamais entrer. "Quant à moi, continue M. Cauchon, si quelquefois je parle l'anglais en cette chambre, c'est que je sais que plusieurs membres ne m'entendraient pas si je parlais français, et dans ce cas c'est que je désire être particulièrement compris d'eux. J'aime mieux bien parler seulement ma langue maternelle, mais quelquefois il faut faire des sacrifices. Quant à l'honorable membre de Québec (M. Dubord), je suis bien certain que s'il ne s'était pas cru maltraité, il n'aurait pas insisté sur l'exercice aussi strict d'un droit qu'il a comme nous, et je crois ne pas me tromper en ajoutant que l'honorable membre n'a intention d'user de son droit que pour les choses importantes ou essentielles."

M. Dubord déclara qu'il n'a insisté aussi fortement que parce qu'il a senti qu'on ne l'avait pas traité avec courtoisie. Il n'a pas d'objection à se désister de l'exercice absolu de son droit, puisqu'on le reconnaît généralement, mais il se réserve d'en user quand bon lui semble et surtout sur les points importants.

La chambre passe ensuite aux ordres du jour.

En Journal Clear-grit.

Le Herald de Brantford, journal clear-grit et partisan dévoué du ministère actuel, s'exprime comme suit dans sa feuille du 4 courant:

..... A New-York, dit-il, l'archevêque Hughes prêche en faveur des écoles séparées. "On retire les enfants catholiques des écoles communes que la hiérarchie catholique appelle des 'écoles d'infidélité. On joue ici le même jeu, et nous avons la preuve qu'on va le jouer si bien et avec tant d'efficacité que, si on ne l'arrête, le résultat en sera la destruction de notre système actuel d'éducation des écoles communes. Si l'on veut permettre la destruction de notre système scolaire, si l'argent destiné aux écoles doit être partagé avec les prêtres catholiques pour le soutien des écoles catholiques, le plus vite on en viendra à cette décision et on réglera cette question, le mieux ce sera. Pour nous, nous sommes en faveur de l'éducation séculière par l'Etat, et entièrement opposés aux écoles séparées pour les catholiques ou pour toute autre dénomination religieuse. Ceux qui veulent cette séparation nous diront peut-être que les catholiques peuvent et désirent soutenir leurs propres écoles séparées, s'ils ne sont pas appelés à aider au soutien d'écoles communes avec eux. Mais lors même qu'ils le voudraient et le pussent, nous maintenons qu'il serait grandement impolitique de permettre que les moyens destinés au soutien de ces écoles communes fussent destinés de la part que fournissent les catholiques ou d'autres églises ou sectes, auxquelles il serait permis de n'y pas contribuer."

"Nous désirons maintenir notre système d'éducation par l'Etat. Il doit être entièrement séculier, la théologie devrait être enseignée par les parents ou les prêtres à la maison ou à l'église. La morale de la religion, selon nous, serait enseignée par l'Etat dans les écoles et partout, et selon nous encore, les dogmes de la religion ne seraient nullement portés aux dépens du public."

Tels sont les vœux et les desirs du Brantford Herald.

Il veut l'éducation séculière par l'Etat.

Il est entièrement opposé aux écoles séparées pour les catholiques, voulant ainsi les forcer à envoyer leurs enfants à des écoles qui leur sont défendues et qui ne sont que des écoles d'infidélité.

Si les catholiques ont la permission d'avoir des écoles séparées, ce à quoi s'oppose énergiquement le Brantford Herald, il veut du moins les forcer à payer pour soutenir les écoles d'infidélité.

Il veut que, dans les écoles communes, l'Etat enseigne la morale de la religion!

Telles sont les vues du Herald de Brantford et généralement de la presse clear-grit, organe et appui du ministère actuel.

Toute remarque que est inutile; ce langage est assez clair pour être compris.

Hier, avait lieu, à la salle musicale, le deuxième concert de la société Harmonique de Québec.

Au dire de tout le monde, il y a eu progrès et pour la musique vocale et pour la musique instrumentale.

Le directeur de l'orchestre, M. Zeigler, s'est montré admirable avec son cornet français.

La flûte, comme au premier concert, a emporté des applaudissements et des "encore" tellement frénétiques, qu'il a fallu se répéter.

M. Lavignier, jeune artiste canadien, a exécuté un solo sur le violon qui a été accueilli avec une satisfaction universelle. On a trouvé sa touche européenne, et il a donné de beaux coups d'archet. Le débat a créé des espérances.

Dans le fait, tous les exécutants méritent des éloges, et s'ils ne sont pas mentionnés nominativement, c'est que, ayant concouru à l'ensemble, sans se produire isolement, leurs succès se sont confondus en un succès général.

Le directeur de l'orchestre, M. Zeigler, s'est montré admirable avec son cornet français.

La flûte, comme au premier concert, a emporté des applaudissements et des "encore" tellement frénétiques, qu'il a fallu se répéter.

M. Lavignier, jeune artiste canadien, a exécuté un solo sur le violon qui a été accueilli avec une satisfaction universelle. On a trouvé sa touche européenne, et il a donné de beaux coups d'archet. Le débat a créé des espérances.

Dans le fait, tous les exécutants méritent des éloges, et s'ils ne sont pas mentionnés nominativement, c'est que, ayant concouru à l'ensemble, sans se produire isolement, leurs succès se sont confondus en un succès général.

Toute remarque que est inutile; ce langage est assez clair pour être compris.

Hier, avait lieu, à la salle musicale, le deuxième concert de la société Harmonique de Québec.

Au dire de tout le monde, il y a eu progrès et pour la musique vocale et pour la musique instrumentale.

Le directeur de l'orchestre, M. Zeigler, s'est montré admirable avec son cornet français.

La flûte, comme au premier concert, a emporté des applaudissements et des "encore" tellement frénétiques, qu'il a fallu se répéter.

M. Lavignier, jeune artiste canadien, a exécuté un solo sur le violon qui a été accueilli avec une satisfaction universelle. On a trouvé sa touche européenne, et il a donné de beaux coups d'archet. Le débat a créé des espérances.

Dans le fait, tous les exécutants méritent des éloges, et s'ils ne sont pas mentionnés nominativement, c'est que, ayant concouru à l'ensemble, sans se produire isolement, leurs succès se sont confondus en un succès général.

Toute remarque que est inutile; ce langage est assez clair pour être compris.

Revue Parlementaire.

Lundi, l'affaire-LeFrançois fut reprise après trois mois et plus d'interruption. L'officier-rapporteur fit entendre un deuxième témoin qui comme le premier ne dit que ce qu'il savait relativement à lui-même dans ses rapports avec l'officier-rapporteur, le témoin essayant de ternir le caractère de l'un des hommes les plus respectables et les plus honnêtes du pays; c'était à l'évidence le système de la défense à défaut de moyens plus efficaces.

Il était impossible de détruire le témoignage positif des témoins de l'accusation et conséquemment de soustraire l'officier-rapporteur à toute culpabilité et aux conséquences de sa conduite.

Pendant que le témoin Taillon rendait son témoignage, les deux avocats conversaient ensemble de manière à être entendus jusqu'aux portes de l'orateur même. M. Cauchon, comme il l'avait fait précédemment, demanda que les deux avocats fussent éloignés, car, disait-il, bien que je sois sûr qu'il n'y a ni connivence, ni intention d'intervenir dans le témoignage, le résultat est le même, et le témoin entend les conversations que les avocats ont naturellement entre eux.

A ces observations mal comprises, M. Pope se leva précipitamment, voulut prononcer quelques mots, puis se retira. M. Pope avait tort; car, si M. Cauchon eût eu l'intention d'injurer quelqu'un, ce n'eût certainement pas été lui, à la loyauté duquel il croit sincèrement.

L'autre voulut parler, la chambre ne voulut pas l'entendre; il voulut lui donner une explication; elle refusa également de l'écouter.

L'interrogatoire fut donc repris.

Mais bientôt le colonel Prince se leva et conjura M. Cauchon d'avoir miséricorde et de laisser échapper sans punition cet officier-rapporteur, qui, disait-il, n'avait péché que par ignorance de la loi.

"Je vous conjure, je vous supplie, dit-il, de le laisser aller; il est assez puni d'avoir paru plusieurs fois à la barre de cette chambre, et vous n'en souffrirez pas, car vous avez été porté dans cette chambre par l'immense majorité des électeurs de votre comté. Je me rappelle qu'il y a de cela plusieurs années, M. Cameron avait fait descendre à Montréal l'officier-rapporteur du comté de Kent, pour un motif semblable. M. Cameron, voyant que cet officier-rapporteur avait fait trois cents lieues de chemin pour subir son procès, lui dit: vous êtes assez puni, vous pouvez vous en retourner. Imitez ce noble exemple, vous rendrez du reste un grand service au pays, en lui économisant de l'argent."

M. Cauchon répondit qu'il n'était pas maître d'abandonner la question; qu'elle était sous le contrôle de la chambre; que, si celle-ci décidait qu'il fallait continuer l'enquête, il était prêt à la continuer; mais que si elle jugeait au contraire que c'était assez de punition, et qu'il était mieux de couper court à une enquête qui durerait plusieurs années, il n'y objecterait pas; que pour lui, il n'avait pas besoin d'autre satisfaction que celle de son triomphe éclatant au comté de Montmorency, et que s'il avait agi en cette occasion, c'était uniquement à la prière de ses électeurs dont les droits avaient été violés.

M. Prince proposa de remettre indéfiniment l'enquête et tous moins neuf voteront pour sa proposition. M. Cauchon ne crut pas devoir voter, pour laisser à la chambre toute son action, et toute la solidarité de son vote.

Bientôt après la chambre s'ajourna au lendemain.

Z.

Louisiane.

Un de nos amis du Canada qui réside depuis quelque temps à la Louisiane, nous donne les renseignements suivants sur ce pays.

Un très-grand nombre de planteurs de la Louisiane sont d'origine canadienne et ont conservé beaucoup d'affection pour le pays et les Canadiens. J'ai déjà vu, dit-il, dans les environs de Saint-Martin une concession dont presque tous les habitants viennent du Canada et de l'Acadie, qu'ils ont été forcés de laisser par la tyrannie anglaise. Tous les descendants de ces malheureux exilés ont conservé quelque attachement pour le pays de leurs ancêtres.

Un bureau d'échange doit prochainement être ouvert par une compagnie formée à cet effet: on doit bâtir un édifice pour cet objet. Un comité de direction vient d'être nommé, il se compose de MM. T. Hart, J. Law, J. Knapp, R. D. Collis, J. B. Green-shields, Ls. Renaud, F. Macculloch et H. Starnes.

M. Villeneuve, l'ecclésiastique du petit séminaire de Montréal qui a sauté par le gaz le 10 du courant, est mort à l'Hôtel-Dieu mercredi dernier. Son corps a été transporté le lendemain à Laprairie, où demeurent ses parents, pour y être inhumé.

Un bureau d'échange doit prochainement être ouvert par une compagnie formée à cet effet: on doit bâtir un édifice pour cet objet. Un comité de direction vient d'être nommé, il se compose de MM. T. Hart, J. Law, J. Knapp, R. D. Collis, J. B. Green-shields, Ls. Renaud, F. Macculloch et H. Starnes.

M. Villeneuve, l'ecclésiastique du petit séminaire de Montréal qui a sauté par le gaz le 10 du courant, est mort à l'Hôtel-Dieu mercredi dernier. Son corps a été transporté le lendemain à Laprairie, où demeurent ses parents, pour y être inhumé.

Un bureau d'échange doit prochainement être ouvert par une compagnie formée à cet effet: on doit bâtir un édifice pour cet objet. Un comité de direction vient d'être nommé, il se compose de MM. T. Hart, J. Law, J. Knapp, R. D. Collis, J. B. Green-shields, Ls. Renaud, F. Macculloch et H. Starnes.

M. Villeneuve, l'ecclésiastique du petit séminaire de Montréal qui a sauté par le gaz le 10 du courant, est mort à l'Hôtel-Dieu mercredi dernier. Son corps a été transporté le lendemain à Laprairie, où demeurent ses parents, pour y être inhumé.

Un bureau d'échange doit prochainement être ouvert par une compagnie formée à cet effet: on doit bâtir un édifice pour cet objet. Un comité de direction vient d'être nommé, il se compose de MM. T. Hart, J. Law, J. Knapp, R. D. Collis, J. B. Green-shields, Ls. Renaud, F. Macculloch et H. Starnes.

M. Villeneuve, l'ecclésiastique du petit séminaire de Montréal qui a sauté par le gaz le 10 du courant, est mort à l'Hôtel-Dieu mercredi dernier. Son corps a été transporté le lendemain à Laprairie, où demeurent ses parents, pour y être inhumé.

Un bureau d'échange doit prochainement être ouvert par une compagnie formée à cet effet: on doit bâtir un édifice pour cet objet. Un comité de direction vient d'être nommé, il se compose de MM. T. Hart, J. Law, J. Knapp, R. D. Collis, J. B. Green-shields, Ls. Renaud, F. Macculloch et H. Starnes.

M. Villeneuve, l'ecclésiastique du petit séminaire de Montréal qui a sauté par le gaz le 10 du courant, est mort à l'Hôtel-Dieu mercredi dernier. Son corps a été transporté le lendemain à Laprairie, où demeurent ses parents, pour y être inhumé.

Un bureau d'échange doit prochainement être ouvert par une compagnie formée à cet effet: on doit bâtir un édifice pour cet objet. Un comité de direction vient d'être nommé, il se compose de MM. T. Hart, J. Law, J. Knapp, R. D. Collis, J. B. Green-shields, Ls. Renaud, F. Macculloch et H. Starnes.

M. Villeneuve, l'ecclésiastique du petit séminaire de Montréal qui a sauté par le gaz le 10 du courant, est mort à l'Hôtel-Dieu mercredi dernier. Son corps a été transporté le lendemain à Laprairie, où demeurent ses parents, pour y être inhumé.

Un bureau d'échange doit prochainement être ouvert par une compagnie formée à cet effet: on doit bâtir un édifice pour cet objet. Un comité de direction vient d'être nommé, il se compose de MM. T. Hart, J. Law, J. Knapp, R. D. Collis, J. B. Green-shields, Ls. Renaud, F. Macculloch et H. Starnes.

M. Villeneuve, l'ecclésiastique du petit séminaire de Montréal qui a sauté par le gaz le 10 du courant, est mort à l'Hôtel-Dieu mercredi dernier. Son corps a été transporté le lendemain à Laprairie, où demeurent ses parents, pour y être inhumé.

Un bureau d'échange doit prochainement être ouvert par une compagnie formée à cet effet: on doit bâtir un édifice pour cet objet. Un comité de direction vient d'être nommé, il se compose de MM. T. Hart, J. Law, J. Knapp, R. D. Collis, J. B. Green-shields, Ls. Renaud, F. Macculloch et H. Starnes.

M. Villeneuve, l'ecclésiastique du petit séminaire de Montréal qui a sauté par le gaz le 1

le public. Elle a prouvé son efficacité dans plusieurs cas et sa réputation a grandi beaucoup. Elle a été mise en usage dans toutes les parties du pays et en particulier dans les Etats du milieu et du Nord, et elle a mérité de la part de personnes respectables des témoignages très forts pour la toux, les rhumes, etc., etc.

Point de véritable à moins qu'elle ne porte la signature de I. BUTTS sur l'enveloppe. PRIX \$1 la bouteille, six bouteilles pour 5 piastres. A vendre en gros et en détail, par JOSEPH BOWLES, pharmacien, place du marché de la Haute-Ville, et chez JOHN MUNSON, pharmacien, rue Beaudé, Haute-Ville, -3 fév. 1853.

AVIS. CEUX qui ont des réclamations contre la succession de feu ISIDORE AMIOT, sont priés de livrer leurs comptes entre les mains du soussigné, et ceux qui doivent à la dite succession sont aussi priés de payer sans délai. ABRAHAM AMIOT, N. 1, rue St. Simon, faubourg Saint-Louis, Québec, 24 février 1853.

PERDU. Hier soir, de l'Eglise Cathédrale au Mont-Plaisant, un BOA DE MARTRE, de dame. Une récompense libérale sera donnée à la personne qui le remettra chez H. S. SCOTT, écuier, Québec, 24 février 1853.

FOULON A AFFERMER. CE FOULON, connu plus particulièrement sous le nom de BRIDGEWATER, est très convenablement situé, contient nombre de constructions, dans des eaux très profondes, plusieurs jets, et une baie très spacieuse avec grande étendue de terrain en arrière, au milieu duquel passent deux cours d'eau très commodes pour la lavage des nappes ou autres fins. L'eau ayant un front de 7 arpents. Il y aurait un excellent site sur la même propriété pour lequel on voudrait exiger un moulin à vapeur, ou qui pourrait être employé comme chantier, sans gêner en rien l'utilité générale de la propriété. Les barres et les chaînes feront partie du bail si on l'exige. On peut voir un plan de la propriété au bureau d'ARCHIBALD CAMPBELL, écuier, notaire, auquel on peut s'adresser ou au soussigné, JOHN SHARPLES, P. S. On peut, si on le désire, acheter cette propriété à des termes à la convenance des parties. Québec, 24 février 1853.

Compagnie d'exploitation de l'ardoise de Kingsey. AVIS est par le présent donné qu'ils ont constitué MM. ANDERSON, EVANS et CIE., leurs agents pour la vente des TUILLES tirées de leurs carrières à Kingsey, Canada Est. La qualité de ces ardoises est supérieure, et en tous points convenable aux toits; les prix sont très inférieurs toute concurrence, étant au-dessous de tout ce que l'on peut obtenir d'aucun quartier. On peut voir au bureau des agents, en même temps que l'on y peut obtenir tous les renseignements requis touchant les prix, des certificats de W. E. LOGAN, écuier, géologue provincial, et de nombre de constructeurs de cette cité, ainsi que les prix et diplôme obtenus à la dernière exposition provinciale, à Toronto, qui tous prouvent l'excellente adaptation de ces tuiles pour les toits. Les journaux suivants donneront aux lignes susdites, environ dix insertions, et enverront leurs comptes avec un exemplaire de leur journal en contenant la première insertion, à ANDERSON, EVANS et CIE., Montréal: Québec Morning Chronicle, Journal de Québec, Kingston News, Toronto Patriot, Hamilton Spectator, Bytown Gazette, et London Times. Montréal, 24 février 1853.

Compagnie du Gaz de Québec. UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE des actionnaires de cette Compagnie, est par le présent appelée aux bureaux de l'Usine, MARDI, le 15 de MARS prochain, à DEUX heures de l'après-midi, dans le but de prendre en considération la proposition d'augmenter le capital de la Compagnie, et d'adopter aussi sur une suggestion qui sera faite pour mettre à effet telle augmentation. Par ordre des directeurs, P. FEEBLES, Gérant. Daté à l'Usine, Ce 11e jour de février 1853.

Compagnie du Gaz de Québec. AVIS est par le présent donné que l'augmentation des redevances suivantes sur le prix de la consommation du Gaz par metre, sera faite à compter du PREMIER DE MAI prochain, pourvu que le paiement soit fait à l'Usine, dans les VINGT JOURS suivant l'expiration de chaque quartier, savoir: Au-dessous de 15 mille pieds par quartier, 25 p. 100 au 15e net, 15 mille et au-dessous de 25, 32 1/2 15e net, 25 mille et au-dessus, 37 1/2 ou 12 1/2 net. Par ordre des directeurs, P. FEEBLES, Gérant. Daté à l'Usine, Ce 11e jour de février 1853.

Compagnie du Gaz de Québec. AVIS.—UN DIVIDENDE SEMESTRIEL de 4 p. 100 du fonds social ayant été ce jour résolu, sera payable AU BUREAU DE LA COMPAGNIE, le ou après le PREMIER DE MARS PROCHAIN. Le livre de transfert sera fermé jusqu'au 28 du présent, ce dernier jour inclus. Par ordre des directeurs, P. FEEBLES, Gérant. Daté de l'Usine, 10e jour de février 1853.

Compagnie du Gaz de Québec. AVIS.—UN DIVIDENDE SEMESTRIEL de 4 p. 100 du fonds social ayant été ce jour résolu, sera payable AU BUREAU DE LA COMPAGNIE, le ou après le PREMIER DE MARS PROCHAIN. Le livre de transfert sera fermé jusqu'au 28 du présent, ce dernier jour inclus. Par ordre des directeurs, P. FEEBLES, Gérant. Daté de l'Usine, 10e jour de février 1853.

Compagnie du Gaz de Québec. AVIS.—UN DIVIDENDE SEMESTRIEL de 4 p. 100 du fonds social ayant été ce jour résolu, sera payable AU BUREAU DE LA COMPAGNIE, le ou après le PREMIER DE MARS PROCHAIN. Le livre de transfert sera fermé jusqu'au 28 du présent, ce dernier jour inclus. Par ordre des directeurs, P. FEEBLES, Gérant. Daté de l'Usine, 10e jour de février 1853.

Compagnie du Gaz de Québec. AVIS.—UN DIVIDENDE SEMESTRIEL de 4 p. 100 du fonds social ayant été ce jour résolu, sera payable AU BUREAU DE LA COMPAGNIE, le ou après le PREMIER DE MARS PROCHAIN. Le livre de transfert sera fermé jusqu'au 28 du présent, ce dernier jour inclus. Par ordre des directeurs, P. FEEBLES, Gérant. Daté de l'Usine, 10e jour de février 1853.

Compagnie du Gaz de Québec. AVIS.—UN DIVIDENDE SEMESTRIEL de 4 p. 100 du fonds social ayant été ce jour résolu, sera payable AU BUREAU DE LA COMPAGNIE, le ou après le PREMIER DE MARS PROCHAIN. Le livre de transfert sera fermé jusqu'au 28 du présent, ce dernier jour inclus. Par ordre des directeurs, P. FEEBLES, Gérant. Daté de l'Usine, 10e jour de février 1853.

Compagnie du Gaz de Québec. AVIS.—UN DIVIDENDE SEMESTRIEL de 4 p. 100 du fonds social ayant été ce jour résolu, sera payable AU BUREAU DE LA COMPAGNIE, le ou après le PREMIER DE MARS PROCHAIN. Le livre de transfert sera fermé jusqu'au 28 du présent, ce dernier jour inclus. Par ordre des directeurs, P. FEEBLES, Gérant. Daté de l'Usine, 10e jour de février 1853.

Compagnie du Gaz de Québec. AVIS.—UN DIVIDENDE SEMESTRIEL de 4 p. 100 du fonds social ayant été ce jour résolu, sera payable AU BUREAU DE LA COMPAGNIE, le ou après le PREMIER DE MARS PROCHAIN. Le livre de transfert sera fermé jusqu'au 28 du présent, ce dernier jour inclus. Par ordre des directeurs, P. FEEBLES, Gérant. Daté de l'Usine, 10e jour de février 1853.

Compagnie du Gaz de Québec. AVIS.—UN DIVIDENDE SEMESTRIEL de 4 p. 100 du fonds social ayant été ce jour résolu, sera payable AU BUREAU DE LA COMPAGNIE, le ou après le PREMIER DE MARS PROCHAIN. Le livre de transfert sera fermé jusqu'au 28 du présent, ce dernier jour inclus. Par ordre des directeurs, P. FEEBLES, Gérant. Daté de l'Usine, 10e jour de février 1853.

Compagnie du Gaz de Québec. AVIS.—UN DIVIDENDE SEMESTRIEL de 4 p. 100 du fonds social ayant été ce jour résolu, sera payable AU BUREAU DE LA COMPAGNIE, le ou après le PREMIER DE MARS PROCHAIN. Le livre de transfert sera fermé jusqu'au 28 du présent, ce dernier jour inclus. Par ordre des directeurs, P. FEEBLES, Gérant. Daté de l'Usine, 10e jour de février 1853.

Compagnie du Gaz de Québec. AVIS.—UN DIVIDENDE SEMESTRIEL de 4 p. 100 du fonds social ayant été ce jour résolu, sera payable AU BUREAU DE LA COMPAGNIE, le ou après le PREMIER DE MARS PROCHAIN. Le livre de transfert sera fermé jusqu'au 28 du présent, ce dernier jour inclus. Par ordre des directeurs, P. FEEBLES, Gérant. Daté de l'Usine, 10e jour de février 1853.

Compagnie du Gaz de Québec. AVIS.—UN DIVIDENDE SEMESTRIEL de 4 p. 100 du fonds social ayant été ce jour résolu, sera payable AU BUREAU DE LA COMPAGNIE, le ou après le PREMIER DE MARS PROCHAIN. Le livre de transfert sera fermé jusqu'au 28 du présent, ce dernier jour inclus. Par ordre des directeurs, P. FEEBLES, Gérant. Daté de l'Usine, 10e jour de février 1853.

Compagnie du Gaz de Québec. AVIS.—UN DIVIDENDE SEMESTRIEL de 4 p. 100 du fonds social ayant été ce jour résolu, sera payable AU BUREAU DE LA COMPAGNIE, le ou après le PREMIER DE MARS PROCHAIN. Le livre de transfert sera fermé jusqu'au 28 du présent, ce dernier jour inclus. Par ordre des directeurs, P. FEEBLES, Gérant. Daté de l'Usine, 10e jour de février 1853.

Compagnie du Gaz de Québec. AVIS.—UN DIVIDENDE SEMESTRIEL de 4 p. 100 du fonds social ayant été ce jour résolu, sera payable AU BUREAU DE LA COMPAGNIE, le ou après le PREMIER DE MARS PROCHAIN. Le livre de transfert sera fermé jusqu'au 28 du présent, ce dernier jour inclus. Par ordre des directeurs, P. FEEBLES, Gérant. Daté de l'Usine, 10e jour de février 1853.

HISTOIRE DU CANADA, ETC., PAR M. Pabbé Brasseur de Burbourg. LES articles sous ce titre, de la plume de M. Pabbé BRASSER, qui ont paru dernièrement dans le Journal de Québec, ont été, à la demande d'un grand nombre de nos lecteurs, réimprimés avec des additions, sous forme d'une jolie brochure octavo, ayant 80 pages. PRIX: 1\$, l'exemplaire. En vente à la librairie du Journal de Québec, 19 février 1853.

Association de la Salle Musicale de Québec. 22 février 1853. LA SALLE MUSICALE DE QUÉBEC, située sur la rue St. Louis, la partie la plus fashionable de la cité, sera complétée dans un court espace de temps, et le visiteur la trouvera égale à aucune construction de ce genre sur le continent; elle a été essayée par des juges des plus compétents en musique, et jugée très propre au développement de la voix. La scène est des mieux construites, et les toiles seront peintes par un artiste d'une habileté et de talents incontestables. Les décors de la salle, et les tentures sont exécutés dans le goût le plus somptueux quoique chaste; bref, tout ce que le goût moderne a de concevable et d'appliquable y a été prévu, sans aucun égard à la dépense. Le comité de régie est plein de confiance lorsqu'il fait appel AUX LECTEURS PUBLICS, AUX DIRECTEURS DE THÉÂTRE, AUX CHANTEURS, AUX DIRECTEURS DE CONCERT, D'ASSEMBLÉES et autres, en offrant toute facilité aux locataires. On peut y procurer plusieurs suites d'appartements convenables pour UN LIBRAIRE, des CLUBS, LOGES et AUTRES SOCIÉTÉS; ainsi que DEUX SUPERBES MAGASINS, admirablement adaptés aux besoins d'un marchand détaillant de première classe; ou pour des restaurants; lesquels pourraient être complètement séparés de tout rapport avec la Halle si on l'exigeait. Pour autre renseignement, s'adresser au soussigné, C. R. O'CONNOR, Secrétaire.

Association de la Bibliothèque de Québec. RUE STE. ANNE. Ouverte depuis 8h. A. M. jusqu'à 10h. P. M. LE PRIX DE SOUSCRIPTION de cette date à la fin de l'année 1853, est de 25s. IDEM pour les commis dans les maisons de commerce, bureaux du gouvernement, les étudiants en droit et en médecine, les élèves arpenteurs, etc. On fera une remise de 10 p. 100 aux souscripteurs payant le prix de leur souscription avant le PREMIER MARS. NOUVEAUX OUVRAGES AJOUTÉS A LA LIBRAIRIE The Successful Merchant—Sketches of the Life of the late Mr. Samuel Bageett, par Wm. Arthur, A. M. Beatrix, or The Relative, par Catherine Sinclair. Home Scenes and Heart Studies, par Grace Aguilar. Québec, 17 février 1853.

Association de la Bibliothèque de Québec. RUE STE. ANNE. Ouverte depuis 8h. A. M. jusqu'à 10h. P. M. LE PRIX DE SOUSCRIPTION de cette date à la fin de l'année 1853, est de 25s. IDEM pour les commis dans les maisons de commerce, bureaux du gouvernement, les étudiants en droit et en médecine, les élèves arpenteurs, etc. On fera une remise de 10 p. 100 aux souscripteurs payant le prix de leur souscription avant le PREMIER MARS. NOUVEAUX OUVRAGES AJOUTÉS A LA LIBRAIRIE The Successful Merchant—Sketches of the Life of the late Mr. Samuel Bageett, par Wm. Arthur, A. M. Beatrix, or The Relative, par Catherine Sinclair. Home Scenes and Heart Studies, par Grace Aguilar. Québec, 17 février 1853.

Association de la Bibliothèque de Québec. RUE STE. ANNE. Ouverte depuis 8h. A. M. jusqu'à 10h. P. M. LE PRIX DE SOUSCRIPTION de cette date à la fin de l'année 1853, est de 25s. IDEM pour les commis dans les maisons de commerce, bureaux du gouvernement, les étudiants en droit et en médecine, les élèves arpenteurs, etc. On fera une remise de 10 p. 100 aux souscripteurs payant le prix de leur souscription avant le PREMIER MARS. NOUVEAUX OUVRAGES AJOUTÉS A LA LIBRAIRIE The Successful Merchant—Sketches of the Life of the late Mr. Samuel Bageett, par Wm. Arthur, A. M. Beatrix, or The Relative, par Catherine Sinclair. Home Scenes and Heart Studies, par Grace Aguilar. Québec, 17 février 1853.

Société d'Horticulture de Québec. EXPOSITION DU PRINTEMPS. DES PREMIUMS seront accordés comme suit: FLEURS: Plantes de serre.—Pour la meilleure collection, 40 7 0 La meilleure ensuite, 0 5 0 Pelargoniums.—La meilleure montre de 8 espèces, 0 5 0 La meilleure ensuite, 0 2 6 Fuschias.—La meilleure montre de 8 espèces, 0 5 0 La meilleure ensuite, 0 2 6 Tulipes.—Les 12 meilleures, 0 5 0 Les meilleures ensuite ditto, 0 2 6 Calcéolaires.—La meilleure montre de six espèces, 0 5 0 La seconde ditto ditto, 0 2 6 Roses.—La plus belle collection, 0 5 0 La suivante ditto, 0 2 6 Fleurs de plantes vivaces.—Les 6 plus belles, 0 5 0 Les suivantes ditto, 0 2 6 Plantes de chéris.—Les deux plus beaux échantillons, 0 5 0 Les deux meilleurs ensuite, 0 2 6 Bonnets.—Le plus beau bouquet à voir, 0 5 0 Le plus beau ensuite, 0 2 6 Le plus beau à main ditto, 0 5 0 Le plus beau ensuite, 0 2 6 Fleurs indigènes.—La meilleure montre d'espèces cultivées, 0 5 0 La meilleure ensuite, 0 2 6 Le meilleur échantillon de plantes de serre, 0 5 0 Le meilleur ensuite idem, 0 2 6 La meilleure collection de plantes sur études, 0 5 0 La meilleure ensuite idem, 0 2 6 La meilleure collection de pensées, 0 5 0 La meilleure ensuite idem, 0 2 6 FRUITS. Raisins.—Deux plus belles grappes, 0 5 0 Melons.—Deux échantillons de meilleure saveur, 0 5 0 Les deux meilleurs ensuite idem, 0 2 6 Ananas.—Le plus bel échantillon, 0 5 0 Oranges.—Les 6 plus beaux échantillons, 0 5 0 Les 6 plus beaux ensuite idem, 0 2 6 VÉGÉTAUX. Pommes de terre.—Meilleure montre, 0 5 0 Meilleure ensuite, 0 2 6 Asperges.—Les deux plus beaux faisceaux de 25 têtes, 0 5 0 Les deux plus beaux ensuite, 0 2 6 Laitues.—La plus belle montre de 4 têtes, 0 5 0 La plus belle ensuite, 0 2 6 Courmelles.—La plus belle montre de deux, 0 5 0 La plus belle ensuite, 0 2 6 Raves.—Les trois plus belles bottes contenant chacune 12 de chaque sorte, 0 5 0 La plus belle montre ensuite idem, 0 2 6 Rhubarbe.—Les deux plus beaux faisceaux renfermant chacun 12 pieds, 0 5 0 Les plus belles montres d'autant ensuite, 0 2 6 Champignons.—Le plus beau panier de... 0 5 0 Epinards.—Le plus beau panier d'... 0 5 0 Le plus beau suivant, 0 2 6 Moutardes et cressons.—Le plus beau panier de... 0 5 0 Le plus beau ensuite, 0 2 6 Oignons.—Les deux plus belles tresses, 0 5 0 Les deux plus belles ensuite, 0 2 6 Choux.—Les 6 plus belles pommes, 0 5 0 Les 6 plus belles ensuite, 0 2 6 Pois.—La plus belle montre, 0 5 0 La plus belle ensuite, 0 2 6 OISEAUX. La meilleur couple de poules, 0 5 0 Idem idem ensuite, 0 2 6 Idem idem Dorkings (poules), 0 5 0 Idem idem ensuite, 0 2 6 Idem idem Shanghai, 0 5 0 Idem idem ensuite, 0 2 6 Idem idem Malaya, 0 5 0 Idem idem ensuite, 0 2 6 Idem idem Espagnoles, 0 5 0 Idem idem ensuite, 0 2 6 Idem idem Polonaises, 0 5 0 Idem idem ensuite, 0 2 6 Idem idem Bantam, 0 5 0 Idem idem ensuite, 0 2 6 Idem collection de poules domestiques, 0 5 0 Idem idem pigees, 0 5 0 Idem idem oiseaux chantant, 0 5 0 Idem idem d'oiseaux de plumage, 0 2 6 Idem couple de serins, 0 2 6 Le plus bel oiseau noir, 0 2 6 Idem grive, 0 2 6 Idem chardonneret, 0 2 6 Idem linot, 0 2 6 Idem chardonneret croisé, 0 2 6 Idem linot croisé, 0 2 6 Idem paire de lapins, 0 2 6 Outils. La meilleure collection d'outils de jardinier de manufacture canadienne, 0 5 0 Le meilleur outil de jardinier de quelque description que ce soit, présenté par l'inventeur, 0 5 0 GRAINES (du crû de 1851). La meilleure collection de graines de légumes, pas moins de 6 variétés, 0 5 0 La meilleure ensuite, 0 2 6 La meilleure collection de graines de fleurs, pas moins de 12 variétés, 0 5 0 La meilleure ensuite, pas moins de 6 variétés, 0 2 6 R. H. RUSSELL, M. D., Secrétaire-archiviste. Québec, 17 février 1853. N. B.—On donnera plus tard avis du lieu où se fera l'Exposition.

Compagnie du Gaz de Québec. UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE des actionnaires de cette Compagnie, est par le présent appelée aux bureaux de l'Usine, MARDI, le 15 de MARS prochain, à DEUX heures de l'après-midi, dans le but de prendre en considération la proposition d'augmenter le capital de la Compagnie, et d'adopter aussi sur une suggestion qui sera faite pour mettre à effet telle augmentation. Par ordre des directeurs, P. FEEBLES, Gérant. Daté à l'Usine, Ce 11e jour de février 1853.

Compagnie du Gaz de Québec. AVIS est par le présent donné que l'augmentation des redevances suivantes sur le prix de la consommation du Gaz par metre, sera faite à compter du PREMIER DE MAI prochain, pourvu que le paiement soit fait à l'Usine, dans les VINGT JOURS suivant l'expiration de chaque quartier, savoir: Au-dessous de 15 mille pieds par quartier, 25 p. 100 au 15e net, 15 mille et au-dessous de 25, 32 1/2 15e net, 25 mille et au-dessus, 37 1/2 ou 12 1/2 net. Par ordre des directeurs, P. FEEBLES, Gérant. Daté à l'Usine, Ce 11e jour de février 1853.

Compagnie du Gaz de Québec. AVIS.—UN DIVIDENDE SEMESTRIEL de 4 p. 100 du fonds social ayant été ce jour résolu, sera payable AU BUREAU DE LA COMPAGNIE, le ou après le PREMIER DE MARS PROCHAIN. Le livre de transfert sera fermé jusqu'au 28 du présent, ce dernier jour inclus. Par ordre des directeurs, P. FEEBLES, Gérant. Daté de l'Usine, 10e jour de février 1853.

Compagnie du Gaz de Québec. AVIS.—UN DIVIDENDE SEMESTRIEL de 4 p. 100 du fonds social ayant été ce jour résolu, sera payable AU BUREAU DE LA COMPAGNIE, le ou après le PREMIER DE MARS PROCHAIN. Le livre de transfert sera fermé jusqu'au 28 du présent, ce dernier jour inclus. Par ordre des directeurs, P. FEEBLES, Gérant. Daté de l'Usine, 10e jour de février 1853.

Compagnie du Gaz de Québec. AVIS.—UN DIVIDENDE SEMESTRIEL de 4 p. 100 du fonds social ayant été ce jour résolu, sera payable AU BUREAU DE LA COMPAGNIE, le ou après le PREMIER DE MARS PROCHAIN. Le livre de transfert sera fermé jusqu'au 28 du présent, ce dernier jour inclus. Par ordre des directeurs, P. FEEBLES, Gérant. Daté de l'Usine, 10e jour de février 1853.

Compagnie du Gaz de Québec. AVIS.—UN DIVIDENDE SEMESTRIEL de 4 p. 100 du fonds social ayant été ce jour résolu, sera payable AU BUREAU DE LA COMPAGNIE, le ou après le PREMIER DE MARS PROCHAIN. Le livre de transfert sera fermé jusqu'au 28 du présent, ce dernier jour inclus. Par ordre des directeurs, P. FEEBLES, Gérant. Daté de l'Usine, 10e jour de février 1853.

Compagnie du Gaz de Québec. AVIS.—UN DIVIDENDE SEMESTRIEL de 4 p. 100 du fonds social ayant été ce jour résolu, sera payable AU BUREAU DE LA COMPAGNIE, le ou après le PREMIER DE MARS PROCHAIN. Le livre de transfert sera fermé jusqu'au 28 du présent, ce dernier jour inclus. Par ordre des directeurs, P. FEEBLES, Gérant. Daté de l'Usine, 10e jour de février 1853.

Compagnie du Gaz de Québec. AVIS.—UN DIVIDENDE SEMESTRIEL de 4 p. 100 du fonds social ayant été ce jour résolu, sera payable AU BUREAU DE LA COMPAGNIE, le ou après le PREMIER DE MARS PROCHAIN. Le livre de transfert sera fermé jusqu'au 28 du présent, ce dernier jour inclus. Par ordre des directeurs, P. FEEBLES, Gérant. Daté de l'Usine, 10e jour de février 1853.

Compagnie du Gaz de Québec. AVIS.—UN DIVIDENDE SEMESTRIEL de 4 p. 100 du fonds social ayant été ce jour résolu, sera payable AU BUREAU DE LA COMPAGNIE, le ou après le PREMIER DE MARS PROCHAIN. Le livre de transfert sera fermé jusqu'au 28 du présent, ce dernier jour inclus. Par ordre des directeurs, P. FEEBLES, Gérant. Daté de l'Usine, 10e jour de février 1853.

Compagnie du Gaz de Québec. AVIS.—UN DIVIDENDE SEMESTRIEL de 4 p. 100 du fonds social ayant été ce jour résolu, sera payable AU BUREAU DE LA COMPAGNIE, le ou après le PREMIER DE MARS PROCHAIN. Le livre de transfert sera fermé jusqu'au 28 du présent, ce dernier jour inclus. Par ordre des directeurs, P. FEEBLES, Gérant. Daté de l'Usine, 10e jour de février 1853.

Compagnie du Gaz de Québec. AVIS.—UN DIVIDENDE SEMESTRIEL de 4 p. 100 du fonds social ayant été ce jour résolu, sera payable AU BUREAU DE LA COMPAGNIE, le ou après le PREMIER DE MARS PROCHAIN. Le livre de transfert sera fermé jusqu'au 28 du présent, ce dernier jour inclus. Par ordre des directeurs, P. FEEBLES, Gérant. Daté de l'Usine, 10e jour de février 1853.

Compagnie du Gaz de Québec. AVIS.—UN DIVIDENDE SEMESTRIEL de 4 p. 100 du fonds social ayant été ce jour résolu, sera payable AU BUREAU DE LA COMPAGNIE, le ou après le PREMIER DE MARS PROCHAIN. Le livre de transfert sera fermé jusqu'au 28 du présent, ce dernier jour inclus. Par ordre des directeurs, P. FEEBLES, Gérant. Daté de l'Usine, 10e jour de février 1853.

Compagnie du Gaz de Québec. AVIS.—UN DIVIDENDE SEMESTRIEL de 4 p. 100 du fonds social ayant été ce jour résolu, sera payable AU BUREAU DE LA COMPAGNIE, le ou après le PREMIER DE MARS PROCHAIN. Le livre de transfert sera fermé jusqu'au 28 du présent, ce dernier jour inclus. Par ordre des directeurs, P. FEEBLES, Gérant. Daté de l'Usine, 10e jour de février 1853.

Compagnie du Gaz de Québec. AVIS.—UN DIVIDENDE SEMESTRIEL de 4 p. 100 du fonds social ayant été ce jour résolu, sera payable AU BUREAU DE LA COMPAGNIE, le ou après le PREMIER DE MARS PROCHAIN. Le livre de transfert sera fermé jusqu'au 28 du présent, ce dernier jour inclus. Par ordre des directeurs, P. FEEBLES, Gérant. Daté de l'Usine, 10e jour de février 1853.

Compagnie du Gaz de Québec. AVIS.—UN DIVIDENDE SEMESTRIEL de 4 p. 100 du fonds social ayant été ce jour résolu, sera payable AU BUREAU DE LA COMPAGNIE, le ou après le PREMIER DE MARS PROCHAIN. Le livre de transfert sera fermé jusqu'au 28 du présent, ce dernier jour inclus. Par ordre des directeurs, P. FEEBLES, Gérant. Daté de l'Usine, 10e jour de février 1853.

Compagnie du Gaz de Québec. AVIS.—UN DIVIDENDE SEMESTRIEL de 4 p. 100 du fonds social ayant été ce jour résolu, sera payable AU BUREAU DE LA COMPAGNIE, le ou après le PREMIER DE MARS PROCHAIN. Le livre de transfert sera fermé jusqu'au 28 du présent, ce dernier jour inclus. Par ordre des directeurs, P. FEEBLES, Gérant. Daté de l'Usine, 10e jour de février 1853.

Compagnie du Gaz de Québec. AVIS.—UN DIVIDENDE SEMESTRIEL de 4 p. 100 du fonds social ayant été ce jour résolu, sera payable AU BUREAU DE LA COMPAGNIE, le ou après le PREMIER DE MARS PROCHAIN. Le livre de transfert sera fermé jusqu'au 28 du présent, ce dernier jour inclus. Par ordre des directeurs, P. FEEBLES, Gérant. Daté de l'Usine, 10e jour de février 1853.

Compagnie du Gaz de Québec. AVIS.—UN DIVIDENDE SEMESTRIEL de 4 p. 100 du fonds social ayant été ce jour résolu, sera payable AU BUREAU DE LA COMPAGNIE, le ou après le PREMIER DE MARS PROCHAIN. Le livre de transfert sera fermé jusqu'au 28 du présent, ce dernier jour inclus. Par ordre des directeurs, P. FEEBLES, Gérant. Daté de l'Usine, 10e jour de février 1853.

Compagnie du Gaz de Québec. AVIS.—UN DIVIDENDE SEMESTRIEL de 4 p. 100 du fonds social ayant été ce jour résolu, sera payable AU BUREAU DE LA COMPAGNIE, le ou après le PREMIER DE MARS PROCHAIN. Le livre de transfert sera fermé jusqu'au 28 du présent, ce dernier jour inclus. Par ordre des directeurs, P. FEEBLES, Gérant. Daté de l'Usine, 10e jour de février 1853.

GRAND MARCHÉ. VERBERIE, GOBELETS, CARAFFES, ETC., ETC., ETC., En vente, sans réserve, Au N° 6, RUE ST. JEAN. LES SOUSSIGNÉS ayant décidé de fermer leur MAGASIN DE DÉTAIL, disposeront de tout leur fonds considérable de SERVICES A DINER, SERVICES A THÉ et de DEJEUNER, NECESSAIRES, VERRERIE, LAMPES, VASES, etc., etc. A UNE GRANDE REDUCTION. Le bail de la maison étant transporté, le tout doit conséquemment être VENDU SANS RÉSERVE pour le PREMIER MAI. Québec, 24 février 1853. GOODWIN BROTHERS.

MAISON TETU. LES soussignés informent leurs amis de la ville et de campagne et le public en général, qu'ils sont décidés à discontinuer leur Etablissement de détail le PREMIER DE MAI prochain, et qu'en conséquence, ils seront prêts à offrir le 8 du courant, leur FONDS CONSIDÉRABLE de MARCHANDISES de gout et d'utilité, à des réductions considérables. Leur fonds de Tapis, Moire, Franges, etc., etc., et tout ce qui renferme ce département, mérite l'attention particulière des acheteurs. Le tout doit être vendu SANS RÉSERVE. N. B.—Les personnes qui désirent profiter des avantages qui leur sont offerts, sont priées de ne pas retarder à visiter leur établissement. Québec, 8 février 1853. L. & C. TETU & Cie.

HISTOIRE DU CANADA, PAR F. X. GARNEAU, 3 VOLUMES, in-8.—SECONDE ÉDITION, CORRIGÉE ET AUGMENTÉE.—PRIX, 22,60. UN TOME IV a été publié pour les souscripteurs à la première édition.—PRIX, 7,60. EN VENTE CHEZ J. et O. CRÉMAZIE, 12, rue la Fabrique. Québec, 14 décembre 1852.

Propriétés à vendre ou à louer. A LOUER, LE HAUT d'une MAISON maintenant occupée par M. C. TETU, n° 11, rue St. Jean. Les appartements sont grands et confortables. S'adresser à L. & C. TETU & Cie. Québec, 22 février 1853. A louer, LA MAISON N° 1, rue St. Flavien, Haute-Ville de Québec. P. ROY. 19 février 1853. A LOUER, CE LOGEMENT confortable, situé au-dessus du magasin des soussignés, rue Beaudé, pourvu d'appareil à gaz, d'étables, remise, et d'une grande cour, etc. Possession donnée au 1er MAI prochain. JOHN HENDERSON & CIE. Québec, 19 février 1853. A louer pour plusieurs années, LA propriété située sur la rivière Saint-Charles, à l'ouest de la route qui conduit au Pont de Scott, et ci-devant occupé par le juge PAXET, à qui il faut s'adresser. Québec, 12 février 1853. A VENDRE, UNE DEMEURE, avec remise, étables, etc., située près le jardin du gouvernement, sur le Cap. S'adresser au Dr. GEO. M. DOUGLASS, Propriétaire. Québec, 15 février 1851. A VENDRE, UN EMPLACEMENT en la Haute-Ville, à l'Ouest de la rue Ste. Ursule, au Sud de M. McPherson, avec la maison à deux étages et autres dépendances. La possession à être donnée au mois de MAI prochain. S'adresser au Séminaire. Québec, 3 février 1853. 2m-15s.

Propriétés à vendre ou à louer. A LOUER, LE HAUT d'une MAISON maintenant occupée par M. C. TETU, n° 11, rue St. Jean. Les appartements sont grands et confortables. S'adresser à L. & C. TETU & Cie. Québec, 22 février 1853. A louer, LA MAISON N° 1, rue St. Flavien, Haute-Ville de Québec. P. ROY. 19 février 1853. A LOUER, CE LOGEMENT confortable, situé au-dessus du magasin des soussignés, rue Beaudé, pourvu d'appareil à gaz, d'étables, remise, et d'une grande cour, etc. Possession donnée au 1er MAI prochain. JOHN HENDERSON & CIE. Québec, 19 février 1853. A louer pour plusieurs années, LA propriété située sur la rivière Saint-Charles, à l'ouest de la route qui conduit au Pont de Scott, et ci-devant occupé par le juge PAXET, à qui il faut s'adresser. Québec, 12 février 1853. A VENDRE, UNE DEMEURE, avec remise, étables, etc., située près le jardin du gouvernement, sur le Cap. S'adresser au Dr. GEO. M. DOUGLASS, Propriétaire. Québec, 15 février 1851. A VENDRE, UN EMPLACEMENT en la Haute-Ville, à l'Ouest de la rue Ste. Ursule, au Sud de M. McPherson, avec la maison à deux étages et autres dépendances. La possession à être donnée au mois de MAI prochain. S'adresser au Séminaire. Québec, 3 février 1853. 2m-15s.

Propriétés à vendre ou à louer. A LOUER, LE HAUT d'une MAISON maintenant occupée par M. C. TETU, n° 11, rue St. Jean. Les appartements sont grands et confortables. S'adresser à L. & C. TETU & Cie. Québec, 22 février 1853. A louer, LA MAISON N° 1, rue St. Flavien, Haute-Ville de Québec. P. ROY. 19 février 1853. A LOUER, CE LOGEMENT confortable, situé au-dessus du magasin des soussignés, rue Beaudé, pourvu d'appareil à gaz, d'étables, remise, et d'une grande cour, etc. Possession donnée au 1er MAI prochain. JOHN HENDERSON & CIE. Québec, 19 février 1853. A louer pour plusieurs années, LA propriété située sur la rivière Saint-Charles, à l'ouest de la route qui conduit au Pont de Scott, et ci-devant occupé par le juge PAXET, à qui il faut s'adresser. Québec, 12 février 1853. A VENDRE, UNE DEMEURE, avec remise, étables, etc., située près le jardin du gouvernement, sur le Cap. S'adresser au Dr. GEO. M. DOUGLASS, Propriétaire. Québec, 15 février 1851. A VENDRE, UN EMPLACEMENT en la Haute-Ville, à l'Ouest de la rue Ste. Ursule, au Sud de M. McPherson, avec la maison à deux étages et autres dépendances. La possession à être donnée au mois de MAI prochain. S'adresser au Séminaire. Québec, 3 février 1853. 2m-15s.

Propriétés à vendre ou à louer. A LOUER, LE HAUT d'une MAISON maintenant occupée par M. C. TETU, n° 11, rue St. Jean. Les appartements sont grands et confortables. S'adresser à L. & C. TETU & Cie. Québec, 22 février 1853. A louer, LA MAISON N° 1, rue St. Flavien, Haute-Ville de Québec. P. ROY. 19 février 1853. A LOUER, CE LOGEMENT confortable, situé au-dessus du magasin des soussignés, rue Beaudé, pourvu d'appareil à gaz, d'étables, remise, et d'une grande cour, etc. Possession donnée au 1er MAI prochain. JOHN HENDERSON & CIE. Québec, 19 février 1853. A louer pour plusieurs années, LA propriété située sur la rivière Saint-Charles, à l'ouest de la route qui conduit au Pont de Scott, et ci-devant occupé par le juge PAXET, à qui il faut s'adresser. Québec, 12 février 1853. A VENDRE, UNE DEMEURE, avec remise, étables, etc., située près le jardin du gouvernement, sur le Cap. S'adresser au Dr. GEO. M. DOUGLASS, Propriétaire. Québec, 15 février 1851. A VENDRE, UN EMPLACEMENT en la Haute-Ville, à l'Ouest de la rue Ste. Ursule, au Sud de M. McPherson, avec la maison à deux étages et autres dépendances. La possession à être donnée au mois de MAI prochain. S'adresser au Séminaire. Québec, 3 février 1853. 2m-15s.

Propriétés à vendre ou à louer. A LOUER, LE HAUT d'une MAISON maintenant occupée par M. C. TETU, n° 11, rue St. Jean. Les appartements sont grands et confortables. S'adresser à L. & C. TETU & Cie. Québec, 22 février 1853. A louer, LA MAISON N° 1, rue St. Flavien, Haute-Ville de Québec. P. ROY. 19 février 1853. A LOUER, CE LOGEMENT confortable, situé au-dessus du magasin des soussignés, rue Beaudé, pourvu d'appareil à gaz, d'étables, remise, et d'une grande cour, etc. Possession donnée au 1er MAI prochain. JOHN HENDERSON & CIE. Québec, 19 février 1853. A louer pour plusieurs années, LA propriété située sur la rivière Saint-Charles, à l'ouest de la route qui conduit au Pont de Scott, et ci-devant occupé par le juge PAXET, à qui il faut s'adresser. Québec, 12 février 1853. A VENDRE, UNE DEMEURE, avec remise, étables, etc., située près le jardin du gouvernement, sur le Cap. S'adresser au Dr. GEO. M. DOUGLASS, Propriétaire. Québec, 15 février 1851. A VENDRE, UN EMPLACEMENT en la Haute-Ville, à l'Ouest de la rue Ste. Ursule, au Sud de M. McPherson, avec la maison à deux étages et autres dépendances. La possession à être donnée au mois de MAI prochain. S'adresser au Séminaire. Québec, 3 février 1853. 2m-15s.

Propriétés à vendre ou à louer. A LOUER, LE HAUT d'une MAISON maintenant occupée par M. C. TETU, n° 11, rue St. Jean. Les appartements sont grands et confortables. S'adresser à L. & C. TETU & Cie

